

de discussion. Cet argument est certes impossible lorsque nous l'invoquons, et j'imagine qu'il est moins populaire lorsque c'est vous qui y recourez.

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre! Je dois informer l'honorable représentant que son temps de parole est expiré.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, en prenant part aujourd'hui à ce débat j'aimerais me reporter à certaines déclarations récentes, et attirer l'attention d'une façon spéciale sur les propos de l'honorable député de Port-Arthur (M. Fisher) qui figurent à la page 7831 du hansard. L'honorable député a déclaré qu'il croyait sincèrement aux concessions du gouvernement au sujet d'un vote libre. Il s'est évidemment laissé duper. Je ne le savais pas si crédule. Le premier ministre (M. Pearson) l'a leurré en laissant entendre que le vote serait libre et que son résultat ne mettrait pas l'existence de son gouvernement en jeu.

Monsieur l'Orateur, le chef du Nouveau parti démocratique a reconnu que le gouvernement avait consenti à un vote libre. Ses propos figurent à la page 7927 du hansard. L'honorable représentant a dit:

Je reconnais volontiers, à la décharge du premier ministre, que c'est le gouvernement qui a fait les concessions les plus importantes, et à peu près les seules qui aient été faites dans cette affaire. Le gouvernement a consenti à ce qu'il y ait un vote libre; le résultat ne provoquera pas d'élections.

Ces deux hommes ont beaucoup d'expérience à la Chambre et j'aurais cru qu'ils auraient interprété l'offre du premier ministre avec plus de perspicacité. Je leur demande d'atténuer leurs convictions au sujet de cette offre, en tenant compte de l'attitude adoptée par les membres des deux côtés de la Chambre. A l'appui de mon sentiment à cet égard, je mentionnerai le whip du parti libéral, qui s'est grandement préoccupé de la question du pairage. Il s'inquiète de l'absence de la Chambre des communes, peut-être pour de bonnes raisons, des membres de son parti et il a fait tout ce qu'il a pu pour qu'ils puissent paier avec des députés de ce côté-ci de la Chambre. Si le chef du Nouveau parti démocratique et le député de Port-Arthur (M. Fisher) croient réellement qu'un vote libre aura lieu à ce sujet, pourquoi alors le whip libéral se préoccupe-t-il du pairage? Il est tout à fait évident que, lors d'un vote qui est censé être libre, le pairage est inutile.

Donc, le principe du vote libre préconisé par le premier ministre a été rejeté par le whip de son parti, et j'espère que le chef du NPD et le député de Port-Arthur pourront voir plus clairement dans quelle situation nous nous trouvons présentement.

Comme en fait foi la page 7927 du hansard, le discours du chef du Nouveau parti démocratique est bien clair sur un autre chapitre. Il signifie pour moi, et je suis persuadé que tous les députés le constateront après l'avoir étudié, que les membres de ce parti, puisque leur chef parle en leur nom, sont nettement contre le nouveau drapeau présenté à la Chambre. D'après ce que je crois comprendre, ils ont préparé un amendement préconisant un drapeau qui, d'après eux, unirait le Canada. Cependant, je voudrais consigner au compte rendu l'apport très précieux que le chef de ce parti a fait au débat hier à l'appui de ma thèse. Comme en fait foi le compte rendu à la page susmentionnée, il aurait déclaré:

Disons-nous, tout d'abord, qu'on ne règle pas le problème du drapeau comme une question législative. Pour les questions législatives importantes, il est des moyens parlementaires d'obtenir une décision, mais en ce qui concerne ce problème, même si nous pouvions forcer une décision, ce serait une victoire à la Pyrrhus. Un drapeau adopté par le Canada devrait représenter l'unanimité et être arboré avec l'appui général de la grande majorité des Canadiens. Ce devrait être un instrument d'unité plutôt que de division, et aucun drapeau conçu dans la controverse et né dans l'aigreur n'atteindra cette fin.

J'appuie de tout cœur cette déclaration du chef du Nouveau parti démocratique et je signale aux députés que si le gouvernement cherche encore à imposer sa volonté, cette façon d'agir contredira de façon flagrante ces propos que le ministre d'État (M. Dupuis) a qualifiés d'excellents hier. Le ministre peut vérifier ses propres paroles. Il a dit qu'il appuyait pleinement la déclaration du chef du Nouveau parti démocratique. Par conséquent, il doit être d'avis que le gouvernement agit de façon ridicule en cherchant à imposer sa volonté, car il est évident qu'une certaine amertume règne ici depuis quelques jours.

J'aimerais aussi relever les observations faites par le premier ministre après le vote hier. Comme en fait foi la page 7924 du hansard, il a déclaré:

Monsieur l'Orateur, je puis comprendre le sentiment de frustration de l'honorable représentant, alors que seulement 44 membres de son parti étaient ici, mais j'ai peine à comprendre qu'il soit fâché de retarder son départ pour cette réunion qu'il a souvent appelée lui-même par ironie une conférence de penseurs. En conséquence, monsieur l'Orateur, je vous demanderais de décider si la question de privilège se pose quant à l'argument invoqué par le très honorable représentant.